



NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites FR2500079 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et FR2510037 – Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Chausey »

Jeudi 1^{er} juillet 2021, à Granville

Sous la présidence de Monsieur Gilles TRAIMOND, Sous-préfet d'Avranches,
et de Monsieur Thierry DUSART, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la
mer du Nord pour l'action de l'état en mer

Liste des membres présents :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Thierry DUSART**, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer
- Préfecture de la Manche, **Gilles TRAIMOND**, Sous-préfet d'Avranches

- Association des Chausiais, **Jean-Michel THEVENIN**, Vice-président
- Communauté de communes Granville Terre et Mer, **Stéphane SORRE**, Président
- Commune de Granville, **Gilles MENARD**, Maire
- Commune de Granville, **Guillaume VALLÉE**, Délégué pour Chausey
- Conseil départemental, **Saïd EL MANKOUCH**, Directeur Gestion de l'espace et des ressources naturelles
- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Philippe BURGEVIN**, Chargé de missions, co-opérateur des sites Natura 2000 de Chausey
- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Gwendoline GOUCHET**, Chargée de missions, co-opératrice des sites Natura 2000 de Chausey
- Conservatoire du Littoral/Syndicat Mixte Littoral Normand, **Jean-Philippe LACOSTE**, Délégué de rivage Normandie
- CPAG, **Jean-Pierre DURAND**, Deuxième vice-président et Secrétaire
- CRC Manche mer du Nord, **Thierry HELIE**, Président
- CRC Manche mer du Nord, **Franck LEMONNIER**, Conchyliculteur élu
- CRC Manche mer du Nord, **Manuel SAVARY**, Directeur
- CDPMEM 35, **Pascal LECLER**, Président
- CRPMEM Normandie, **Lucile AUMONT**, Chargée de missions
- CRPMEM Normandie, **Pascal DELACOUR**, Pêcheur professionnel
- CRPMEM Normandie, **Marc DELAHAYE**, Directeur
- CRPMEM Normandie, **Julie LEGLINEL**, animatrice des antennes de Blainville et Granville
- CRPMEM Normandie, **Didier LEGUELINEL**, Pêcheur professionnel
- CRPMEM Normandie, **Dimitri ROGOFF**, Président
- CRPMEM Normandie, **Muriel SICARD**, Chargée de missions, co-opératrice associée des sites Natura 2000 de Chausey
- DDTM 50, **Laurent VATTIER**, Responsable de l'unité forêt nature biodiversité – service Environnement

- DDTM 50, **Sébastien MAZIERES**, Chargé de développement en Baie du Mont Saint-Michel
- DREAL Normandie, **Laurent DUMONT**, Chef du pôle mer et littoral
- DREAL Normandie, **Sandrine ROBBE**, Adjointe au chef du pôle mer et littoral
- FNPP, **Jean LEPIGOUCHET**, Vice-président
- GECC, **Jean-Marie DEANT**, Président
- Groupement de la gendarmerie maritime de la Manche et la mer du Nord, Chef d'escadron **Benoît TUVÉE**, Officier adjoint commandement
- IFREMER CRESCO Dinard, **Claire ROLLET**, Ingénieure en écologie côtière
- Manche Nature, **Isabelle ANGE**, Membre
- Manche Nature, **Joël BELLENFANT**, Membre
- Office Français de la Biodiversité, **Christophe AULERT**, Directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord
- Office Français de la Biodiversité, **Karine DEDIEU**, Chargée de missions, co-opératrice des sites Natura 2000 de Chausey
- Office Français de la Biodiversité, **Marion COLLIN**, Chargée de missions habitats marins du golfe normand-breton, projet Life Marha
- Office Français de la Biodiversité, **Paul SAUBOUA**, Responsable gouvernance et usages, projet Life Marha
- PNN, **Philippe LE GRANCHE**, Président
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, **Jean-Yves BARNAGAUD**, Réserve au bureau de l'environnement marin
- SCI Chausey, **Chantal FRANCOIS**, Co-gérante
- SCI Chausey, **Chloé HENRIET**, Co-gérante
- SCI Chausey, **Charles POSTEL**, Président
- Sous-préfecture d'Avranches, **Isabelle ALTMAYER**, Secrétaire générale adjointe
- SYMEL, **Frédéric CHEVALLIER**, Garde du littoral à Chausey
- SYMEL, **Jean GIRARD**, Garde du littoral à Chausey
- SYMEL, **Pierrick LIZOT**, Responsable technique

Liste des membres excusés :

- AESN, Yann Joncourt, Service Littoral et Mer
- Conseil départemental 50, Mmes et Mrs les conseillers départementaux
- Conseil régional Normandie, Florence MAZIER, Conseillère régionale
- CRPMEM Bretagne, Nolwenn HAMON, chargée de missions pêche et AMP pour le secteur Bretagne Nord
- FFPM Grand Ouest, Bernard PRIMAULT, Membre
- GMN, Méli ssande GAULTIER, Chargée de missions mammifères marins
- GONm, Gérard DEBOUT, Président
- GONm, Fabrice GALLIEN, Référent Chausey
- IFREMER, Dominique GODEFROY, Directeur du centre Manche mer du Nord
- ARS, Sabrina LEPELTIER, Responsable Unité départementale santé environnement de la Manche

Liste non exhaustive des autres participants à la réunion :

- **Alban LENOIR**, Conchyliculteur à Chausey
- **Pierre-Yves BERTEAU**, Représentant du Charles-Marie II
- **Laurent GUYARD**, Marin pêcheur retraité – Granville
- **Juan MANUEL**, Pêcheur professionnel – Blainville-sur-mer
- **Jimmy MONTREUIL**, Pêcheur professionnel – Granville
- **Julien MOUTON**, Pêcheur professionnel – Gouville-sur-Mer
- **Richard PELLERIN**, Pêcheur professionnel – Granville
- **André PIRAUD**, Pêcheur professionnel – Granville
- **Manon TESTI**, Représentante du chalutier Cap Lihou

- **Julie BLANCHET**, Représentante de la Jolie France
- **Hugo CHARPENTIER**, Journaliste à La Manche Libre
- **Marie CAROF-GADEL**, Journaliste à Ouest France

Une partie des personnes présentes ne s'est pas inscrite sur la feuille d'émargement.

Ordre du jour :

1. Accueil, installation du comité de pilotage (*Autorités administratives*)
2. Présentation de la démarche Natura 2000 et de son historique sur le site (*DREAL Normandie*)
3. Proposition des opérateurs principaux et technique associé (*Autorités administratives*)
4. Bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs existants relatifs à l'archipel de Chausey (*SMLN*)
5. Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages (*OFB – SMLN - CRPM*)
6. Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites étendus et calendrier prévisionnel (*DREAL Normandie*)
7. Questions diverses

La réunion du comité de pilotage a été précédée par une manifestation des pêcheurs professionnels relayée dans la presse locale.

Déroulement de la séance :

M. Gilles Traimond, sous-préfet d'Avranches, ouvre la séance et remercie les participants ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise à disposition de l'amphithéâtre de la FIM. Il explique qu'il co-préside ce comité de pilotage (COFIL) avec le représentant du préfet maritime s'agissant de sites marins comportant une partie terrestre. Il constate la présence dans l'enceinte d'un certain nombre de personnes qui ne font pas partie du comité de pilotage et propose de laisser la parole aux pêcheurs et conchyliculteurs pour entendre leurs demandes et leurs inquiétudes.

M. Didier Leguelinel, pêcheur professionnel, se fait le porte-parole de sa profession. Il explique la forte inquiétude actuelle, entre le Brexit, le développement des éoliennes en baie de Saint-Brieuc et maintenant ce que pourraient être de nouvelles directives du document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB). Il fait part de son mécontentement à propos de la date de tenue de ce COFIL, en indiquant qu'il aurait préféré que cette dernière soit fixée, soit avant les élections, soit bien après le Brexit. Ces fortes inquiétudes poussent la profession à être vigilante sur les zones de pêche restantes. L'instauration de restrictions de pêche dans la zone des 3 milles nautiques de Chausey pour les bateaux en arts traînants et dormants conduirait à la disparition de la pêche granvillaise (pour illustrer son propos, M. Leguelinel remet une carte produite par le CRPMEM montrant l'étendue de la zone des 3 milles nautiques dans la partie sud du golfe normand-breton). Il estime que l'activité de pêche professionnelle est menée dans le cadre d'une approche gérée et raisonnée à Chausey depuis 30 ans du fait des labels. Pour l'obtention des labels MSC obtenus sur le Homard et le Bulot, il a ainsi été demandé aux pêcheurs de prouver que les techniques de pêche ne sont pas létales pour les oiseaux de mer. La limitation des pratiques n'est pas envisageable à Chausey selon lui. Si Chausey a été classé en Natura 2000, c'est grâce à son activité humaine respectueuse de l'environnement. Cette activité ne pourra donc pas être régulée mais une attention sera portée à tout élément qui pourrait dégrader le site. Le chalutage et le dragage sont aujourd'hui pratiqués de manière accidentelle dans les herbiers. C'est en effet dommageable, mais il n'y a pas d'intérêt pour les pêcheurs à aller dans ces zones car les dragues s'y remplissent de vase. L'herbier à Chausey présente une très grande résilience et l'activité de pêche n'a pas eu d'impact significatif sur les habitats. Les pêcheurs n'accepteront pas d'être écartés de Chausey et veulent continuer à fréquenter Chausey. Une zone d'ensemencement de la coquille Saint-Jacques a été mise en place dans la zone des 3 milles nautiques de l'archipel ; elle coûte chaque année 115 000 €

pour un investissement total de 1,5 millions d'euros. Tout le monde paye cet investissement : la profession, le festival « *Toute la mer sur un plateau* », les collectivités dont la communauté de communes et la ville de Granville. Ce sont ainsi 18 200 000 coquilles qui ont été ensemencées en 13 ans.

M. André Piraud, marin pêcheur à Granville, intervient pour exprimer sa colère. Il explique que l'on tape toujours sur la pêche alors que les pollutions terrestres sont plus néfastes que les activités des marins pêcheurs. Si les pêcheurs aux arts traînants et dormants ne se défendaient pas, ces derniers auraient déjà disparu, alors que cela fait plus de cinq siècles qu'ils sont pratiqués à Granville.

M. Traimond reprend la parole pour affirmer que dans le contexte très tendu du Brexit, l'État, conscient des difficultés et de l'instabilité de la situation, est derrière les marins pêcheurs français et qu'il n'est pas question de pénaliser les pêcheurs locaux en restreignant leur activité. La pêche est une activité co-substantielle de l'archipel de Chausey depuis des générations et la persistance de cette activité économique démontre que les professionnels ont su gérer la ressource. Il rappelle que cette journée doit permettre de favoriser les échanges pour élaborer le DOCOB. Ce dernier n'a pas force de loi, mais doit permettre de définir l'ensemble des bonnes pratiques qui seront écrites avec les acteurs économiques que sont les pêcheurs, en concertation avec les acteurs de la biodiversité de Chausey. Il sait que la pêche française est plus respectueuse de la nature que dans d'autres pays et qu'on ne doit pas ici opposer pêche et protection de l'environnement, mais au contraire en faire émerger une synergie. Il souhaite que le DOCOB à venir se préoccupe de la préservation de la qualité des eaux et de la biodiversité de Chausey ce qui rejoint totalement les préoccupations des professionnels de la pêche. Il souhaite aussi qu'on y parle de la transition énergétique (centrale électrique au fioul vs photovoltaïque) et de l'assainissement de l'archipel, qui sont des sujets déjà pris en main par la communauté de communes. D'autres sujets comme la fréquentation ou la plaisance devront être abordés, notamment les bateaux habitables qui n'ont pas de cuves à eaux noires.

M. Marc Delahaye, directeur du CRPMEM Normandie, intervient pour dire qu'au-delà de la bonne volonté des uns et des autres, la méthodologie utilisée dans le cadre de Natura 2000 est rigoureuse et peut aboutir à générer de la réglementation des activités de pêche.

M. Traimond répond que cette réunion constitue le point de départ de ce DOCOB et que c'est bien le comité de pilotage qui est en charge de l'écrire. Il ne peut que répéter que l'objectif du DOCOB n'est en aucun cas d'interdire ou de limiter une activité qui fait partie du territoire concerné, mais au contraire de l'associer aux objectifs de préservation environnementale qui est l'objectif du réseau européen Natura 2000.

M. Franck Lemonnier, élu au Comité régional de Conchyliculture Manche mer du Nord, explique qu'il est compliqué de trouver des solutions aux problématiques que rencontrent les conchyliculteurs à Chausey dans la mesure où il faut sans cesse se battre avec la DREAL et le Conservatoire du littoral. Il étaye son propos en faisant part des difficultés rencontrées par Monsieur Alban Lenoir pour la mise en place de canons effaroucheurs sur ses concessions de Chausey. Il est dubitatif sur ce deuxième DOCOB et fait remarquer que le maintien de l'activité conchylicole est inscrit dans le premier. Il parle de ses activités qui sont les seules à nourrir les oiseaux et indique qu'il conviendra de travailler ensemble pour l'élaboration de ce deuxième DOCOB, en consultant les acteurs et en faisant des compromis pour avancer. Il termine en ajoutant que le dialogue est compliqué du fait de l'absence de certains services aux réunions et que les sous-préfets et personnels changent, ce qui empêche les projets d'avancer.

M. Thierry Dusart, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, exprime le besoin de se réunir plus souvent à l'avenir, car il n'y a pas eu de réunion Natura 2000 depuis huit ans. Il explique que ni les membres du comité de pilotage, ni l'État, n'ont choisi le Brexit qui est un dossier difficile. Il précise que l'État est embarqué, au côté des pêcheurs, dans ce bras de fer

diplomatique depuis le niveau central jusqu'au niveau local. S'agissant plus particulièrement de Natura 2000, il souligne que les passages obligés du futur DOCOB ne sont écrits nulle part et que tout reste à construire. Ce COPIL est là pour poser les bases de la concertation, des échanges et de l'écoute. Le maintien de cette réunion montre que les préfetures sont à l'écoute.

M. Lemonnier reprend la parole pour exposer le problème du maintien de son activité qui subit 30 à 40 % de pertes annuelles et rappelle que le principe de maintenir les activités est inscrit dans le DOCOB actuel. Il signale que les activités ont autant de valeurs que les habitats et espèces et que les herbiers et les sternes se portent bien à Chausey.

M. Piraud demande un écrit au sous-préfet prouvant son engagement à maintenir l'activité des pêcheurs.

M. Traimond souligne que plusieurs des points d'alerte soulevés relèvent des prérogatives du législateur ou du pouvoir réglementaire propre du Gouvernement. Il fait valoir que, pour ce qui concerne les compétences du préfet, les parties prenantes ont toujours la possibilité de s'exprimer et de trouver une écoute de la part des services ou du corps préfectoral avant les prises de décisions.

M. Pascal Lecler, président du CDPMEM d'Ille-et-Vilaine, signale que les mêmes discours sont tenus chez lui et ce, malgré l'absence de DOCOB. Il signale que cela fait maintenant 16 ans qu'il est impliqué dans le dossier des éoliennes en mer à Saint-Brieuc. Il demande aux services de l'État de faire une pause dans les projets en cours qui s'amoncellent.

M. Lemonnier intervient à nouveau pour dire que lui n'est pas payé pour participer à cette instance et qu'il vient sur son temps libre. Il rappelle sa perte de chiffre d'affaires et énonce que des gens sont payés pour travailler sur Natura 2000 et qu'il ne les voit pas.

M. Traimond appelle l'assemblée à « poser les couteaux ». Il conclut en indiquant que les activités économiques de Chausey seront maintenues et que chacun a conscience de l'intérêt de préserver la biodiversité de Chausey.

1. Accueil, installation du comité de pilotage (*Autorités administratives*)

(cf. diapositive 3 du diaporama)

MM. Traimond et Dusart procèdent à l'installation officielle du COPIL, en précisant que 99% du site est marin et que le pourcent restant correspond aux terres émergées de l'archipel de Chausey.

M. Thierry Hélie, président du CRC Manche mer du Nord, fait remarquer l'absence d'intégration de l'Association des conchyliculteurs de Chausey et du CRC Bretagne Nord à ce COPIL, alors que certains mytiliculteurs viennent de Bretagne.

M. Traimond s'excuse auprès de l'Association des conchyliculteurs de Chausey en indiquant qu'il a oublié de signaler cette demande pourtant reçue en amont du comité de pilotage. Il s'engage à ce que cet oubli soit réparé et à intégrer le CRC Bretagne nord à la composition du comité de pilotage.

M. Laurent Dumont, chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, indique que la DREAL a de son côté reçu plusieurs demandes qui seront également à envisager en vue de proposer à la signature des préfets un arrêté de composition de comité de pilotage consolidé.

2. Présentation de la démarche Natura 2000 et de son historique sur le site (*DREAL Normandie*)

(cf. diapositives 4 à 14 du diaporama)

Mme Sandrine Robbe, adjointe au chef de pôle mer et littoral de la DREAL Normandie, détaille la présentation dont l'objectif est d'exposer succinctement la démarche Natura 2000 et son historique sur les sites .

M. Jean-Michel Thévenin, vice-président de l'Association des Chausiais, évoque les amendes qui auraient été dressées du côté de Tourville-sur-Sienne et Blainville-sur-mer à propos des gens qui s'approchent trop près des phoques et demande si ce genre de mesures a vocation à être prises à Chausey.

M. Dusart confirme qu'il existe en effet une réglementation concernant l'approche des mammifères marins.

M. Lemonnier considère que les phoques ne constituent pas un enjeu majeur à Chausey. Il informe de la présence de sternes venant nicher sur les barges conchylicoles et alerte sur le fait qu'il ne faut pas tout interdire. La forte probabilité que les oiseaux de Chausey s'alimentent sur la côte du département justifierait la mise en place d'une étude de baguage. Il s'interroge par ailleurs sur la validité juridique de sites de niveau européen.

Mme Robbe complète sa présentation en précisant que la politique Natura 2000 a été transposée en droit français. Elle revient sur la réglementation liée aux phoques pour expliquer que seule la perturbation intentionnelle est interdite et que l'opération menée fin mai au niveau du havre de la Sienne correspondait à une action de sensibilisation. **M. Laurent Vattier**, responsable de l'unité forêt nature biodiversité du service Environnement de la DDTM ajoute que cette réglementation nationale est indépendante de Natura 2000.

3. Proposition des opérateurs principaux et technique associé (*Autorités administratives*)

(cf. diapositives 15 à 33 du diaporama)

M. Dusart propose de nommer le Syndicat Mixte Littoral Normand et la Délégation de façade maritime de l'Office Français de la Biodiversité comme co-opérateurs des sites Natura 2000 de Chausey. Les forts enjeux de pêche professionnelle conduisent également à confier un rôle d'opérateur technique associé au Comité Régional des Pêches de Normandie.

M. Dimitri Rogoff, président du CRPME Normandie, indique que le CRPME suspend sa décision d'être opérateur associé au prochain Conseil du CRPME programmé le 9 juillet 2021. Il souscrit aux propos de Didier Leguelinel et d'André Piraud. Il explique toute la difficulté à trouver un équilibre dans le contexte du Brexit, souligne le mauvais timing et les problèmes d'acceptabilité qui en découlent, ainsi que l'importance pour la pêche de bien prendre le temps de la démarche pour permettre les échanges entre les opérateurs et les parties prenantes. Il trouve que le temps très long d'élaboration du DOCOB, pendant lequel des changements d'acteurs et de situations économiques se produisent, vient compliquer la démarche.

M. Alban Lenoir, conchyliculteur à Chausey, aimerait savoir ce que fait le Conservatoire du littoral pour maintenir les habitats et les espèces du site.

M. Jean-Philippe Lacoste, délégué de rivage du Conservatoire du Littoral et directeur du Syndicat Mixte Littoral Normand, explique que le Conservatoire du littoral a permis l'installation de quatre jeunes pêcheurs dans les casemates du fort de Chausey. Il ajoute que l'herbier de Zostères est en meilleur état et qu'il n'y a quasiment plus de coups de drague suite au travail mené à l'époque entre le Conservatoire du littoral et les pêcheurs granvillais dont M. Piraud. Il précise que la présence de phoques est devenue moins anecdotique et que des précautions seront à prendre en compte sans pour autant soustraire les activités. Il termine par définir la politique Natura 2000 qui consiste à assurer la continuité des activités compatibles avec l'environnement.

M. Jimmy Montreuil signale que les bateaux disposent maintenant d'équipements leur permettant de détecter les herbiers.

M. Traimond appelle l'assemblée à regarder ce qui se passe dans d'autres pays voisins et souligne la plus-value incontestable du Conservatoire du littoral dans la préservation du littoral français. Si localement, des modes de gestion peuvent être adaptés, le conservatoire ne peut être remis en cause dans ses missions.

M. Leguelinel rappelle que l'herbier se porte très bien à Chausey quand il ne gèle pas. Il informe de la crainte des pêcheurs d'être pointés du doigt si l'herbier venait à reculer à l'occasion d'un hiver très froid, et cela indépendamment de l'action de l'Homme. Par expérience, il fait part des réflexes humains quasi automatiques visant à accuser lorsque la cause n'est pas connue. Il évoque le fait que l'Orque aurait été introduite dans un DOCOB par une erreur de copier-coller et appelle à la vigilance pour le prochain.

M. Traimond se veut rassurant en rappelant que le DOCOB sera écrit collectivement. La sensibilité de l'herbier au gel devra ainsi y être mentionnée afin de prendre en compte les conditions climatiques dans son évolution.

M. Thévenin rappelle que les huîtres ont fortement régressé dans les années 20 suite à un parasite, et que c'est à ce moment-là que les herbiers de Zostères ont fortement régressé.

M. Traimond assure qu'il ne doit pas y avoir d'accusation sans avoir déterminé avec certitude la cause des modifications qui peuvent apparaître dans la biodiversité de l'archipel. La démarche dans ce cas doit être scientifique et non basée sur des impressions.

M. Hélié fait part qu'il est dans l'attente de la convention passée entre le CRC et le Conservatoire du littoral sur le Domaine Public Maritime. Il comprend les réserves émises par le CRPME pour être opérateur mais l'incite à ne pas laisser passer cette opportunité, considérant qu'il serait dommage que les pêcheurs ne soient pas étroitement associés à la démarche Natura 2000.

M. Delahaye explique qu'il existe une réelle qualité de dialogue aux niveaux local et régional mais il est inquiet de constater que les opérateurs régionaux ont de moins en moins de latitude par rapport à des documents nationaux et que la marge de négociation se réduit par rapport aux règles qui viennent d'en haut.

M. Piraud expose que l'ensemble des zones travaillées par les arts traînants (praire, coquille Saint-Jacques et amande de mer) sont en meilleur état et que les stocks se portent bien, preuve en est l'étude menée à ce sujet. Le sentiment qui domine dans le monde professionnel de la pêche est l'inquiétude vis-à-vis de la réduction des libertés.

M. Julien Mouton, patron armateur à Gouville-sur-mer, rappelle que le timing n'est pas le bon, que les libertés se réduisent. Il constate un acharnement sur le monde de la pêche avec la proposition de mesures supplémentaires par cette démarche. Il termine par demander des écrits sérieux qui engageraient les élus sur le maintien de son activité.

M. Jean Lepigouchet, vice-président de la FNPP, aborde le sujet de la plaisance et de la loi sur la reconquête de la biodiversité de 2016 prévoyant l'instauration de zones de conservation halieutique (ZCH).

M. Dusart répond que cet outil n'est pas encore développé et qu'aucune ZCH n'a été définie pour le moment.

M. Lenoir mentionne une étude du Conservatoire du littoral ayant mis en évidence la destruction des lanices par la vénériculture. Une contre-étude a été demandée par le CRC pour se défendre de l'impact des filets sur les lanices.

M. Lacoste indique ne pas avoir commandé cette étude qui correspond à la thèse de Laurent Godet. Il ajoute qu'une étude a par ailleurs été demandée par le Conservatoire du littoral, démontrant la compatibilité entre les herbiers et les activités conchylicoles.

M. Hélie s'interroge sur l'intégration de la notion de protection forte dans le DSF pour Chausey. Il se demande ce qu'il sera possible ou non de faire et ce qui va être intégré dans le DOCOB.

M. Dusart rappelle que le DSF est un document de planification sur une maille assez large. Dans cette logique, ce qui concernera l'archipel de Chausey sera explicité au cours de la démarche Natura 2000. La réponse sera à construire par le comité de pilotage.

M. Dumont explique que ce qui ne sera pas fait au niveau local nous sera imposé par le niveau national par des personnes qui ne connaissent pas bien le site et ses enjeux. Il est donc important que le niveau local écrive lui-même ses protections.

M. Lepigouchet reprend la parole pour préciser que des directives ne viennent pas toujours d'en haut et ne sont pas forcément liées à Natura 2000. Il prend comme exemple l'arrêté de pêche à pied dans la Manche qui interdisait toute pêche dans les herbiers et qu'il a fallu défaire car ce n'était pas applicable au niveau local.

A l'issue de cette séquence, **MM. Traimond et Dusart** reprennent la main pour valider les opérateurs, excepté pour le CRPMEM Normandie pour lequel la désignation formelle en tant qu'opérateur technique associé reste suspendue à la décision du Conseil à venir.

4. Bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs existants relatifs à l'archipel de Chausey (SMLN)

(cf. diapositives 34 à 60 du diaporama)

M. Philippe Burgevin, chargé de missions au Conservatoire du littoral / Syndicat mixte Littoral Normand, expose les bilans de la ZSC (18 dernières années) et de la ZPS (7 dernières années).

S'agissant de l'intitulé de l'opération 11.5 du DOCOB de la ZSC, **M. Leguelinel** demande la suppression du terme « impact » qui doit à l'avenir être remplacé par « incidence ». Il ajoute qu'il est maintenant possible d'avoir des cartes précises des herbiers par les bateaux pêcheurs. Il relève également la photographie illustrant des coups de drague dans l'herbier qui revient sans cesse alors qu'elle date. Il demande à ne plus la voir apparaître à l'avenir.

M. Lepigouchet revient sur l'évolution de la fréquentation en précisant que la carte de fréquentation présentée correspond à un cumul d'instantanés sur plusieurs années. Le pic de fréquentation a été relevé lors de la marée de septembre 2006. Il se déclare d'accord sur le constat d'une certaine stabilité de la fréquentation dans l'archipel.

M. Pascal Delacour, pêcheur professionnel, se déclare inquiet de voir des vedettes de plus en plus grosses dans l'archipel. Les pêcheurs et conchyliculteurs craignent que l'archipel devienne le « Disneyland » de la côte pour la plaisance et la pêche à pied. L'augmentation des billets de la Jolie France serait due au Conservatoire du littoral.

M. Gilles Ménard, maire de Granville, annonce une augmentation de 25% de la fréquentation de la Grande Île depuis 2008. La ville est consciente des effets possibles de la surfréquentation en matière de déchets et d'assainissement, notamment sur la conchyliculture, mais ne dispose cependant pas de levier juridique pour imposer une réduction de la fréquentation qui relève du bon vouloir des vedettes (contrat de droit commun).

M. Traimond répond que l'évolution du contrat de droit commun en délégation de service public pourrait être un moyen, non suffisant mais préalable, de contrôler les transports et l'utilisation de la cale, en complément de la ZMEL mise en place pour réguler la plaisance à Chausey.

M. Stéphane Sorre, président de la Communauté de communes Granville Terre et Mer, prend la parole pour dire qu'il n'existe pas d'outil juridique à l'heure actuelle pour contrôler ou limiter le nombre de passagers. Il ajoute cependant que le renouvellement des contrats avec la Jolie France qui interviendra dans 2 ans ne pourra pas se faire dans les mêmes conditions qu'actuellement, ceci afin d'éviter les pics de fréquentation. Il indique avoir travaillé ce sujet en lien avec les îles du Ponant : il est nécessaire qu'un dispositif législatif soit créé.

Mme Julie Blanchet représentant la compagnie maritime Vedettes Jolie France, détaille les chiffres notamment ceux relatifs aux pics d'abondance ne dépassant pas 2000 personnes, à l'exception de trois fois en août 2020. Elle remet en cause le chiffre de pic à 5000 passagers/jour qui circule dans la presse en rappelant la capacité moyenne des vedettes (280 passagers) à multiplier par trois rotations chaque jour.

M. Piraud fait part de son attachement à ce que la fréquentation de Chausey ne soit pas réservée à des privilégiés.

MM. Ménard et Sorre rassurent l'assemblée en réfutant toute idée de sélection, la fréquentation de Chausey devant rester populaire.

M. Lepigouchet fait état de nombre de reportages concernant Chausey (marée du siècle par exemple) et s'interroge sur l'opportunité de continuer à promouvoir le site. Il conviendrait que chacun se raisonne pour éviter de répondre aux diverses sollicitations.

M. Sorre répond que la stratégie de tourisme durable de Granville Terre et Mer (GTM) est intégrée dans les politiques de GTM et qu'elle prévoit de ne pas communiquer sur la promotion de l'archipel en période de fréquentation. **M. Vallée** ajoute qu'il revient à chacun de ne pas répondre aux diverses sollicitations en période estivale du 15 juin au 15 septembre.

M. Joël Bellenfant de Manche Nature propose que soit mise en place une jauge de fréquentation de la Grande Île dans le DOCOB qui devra prendre en compte les capacités de l'assainissement. Il demande également à la ville de Granville si des déclarations de travaux sur des habitations à Chausey ont été déposées.

M. Ménard répond que la ville n'a pas instruit d'extension à sa connaissance.

5. Exposé des premiers éléments d'état des lieux du patrimoine naturel et des usages (OFB – SMLN – CRPM)

(cf. diapositives 61 à 102 du diaporama)

Cette partie n'a pas pu être présentée par manque de temps. Ces éléments seront détaillés lors des groupes de travail à venir.

6. Méthodologie d'élaboration du document d'objectifs commun aux deux sites étendus et calendrier prévisionnel (DREAL Normandie)

(cf. diapositives 103 à 105 du diaporama)

M. Traimond évoque le calendrier proposé par la DREAL et les groupes de travail à constituer à la rentrée. Il rappelle l'objectif de Natura 2000 qui consiste à concilier la protection de l'environnement avec les activités humaines, dans un contexte où le tourisme fait aussi vivre Chausey. Le comité de pilotage a mis en exergue certains sujets qui seront à traiter dans le DOCOB comme le maintien des herbiers de Zostères ou encore la gestion des pics de fréquentation. Chacun est invité à participer à la démarche qui est ouverte aux membres du

comité de pilotage mais également à l'ensemble des personnes qui se sentent concernées. Le travail s'étalera sur plusieurs années, étant entendu que l'État prendra le temps qu'il faudra pour mener un travail de concertation approfondi avec les parties prenantes, en particulier dans le contexte du Brexit.

Au terme des débats, **MM. Traimond et Dusart** remercient l'ensemble des membres pour leur participation.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

http://littoral-normand.n2000.fr/sites/littoral-normand.n2000.fr/files/documents/page/presentation_complete_vf.pdf#overlay-context=les-sites-littoraux-normands/zsc-et-zps-chausey/revision-du-docob